

## RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Les reptiles et les amphibiens malgaches capturés dans la nature sont largement répandus dans le marché des animaux de compagnie en Thaïlande. Ces animaux sont tous endémiques à certaines régions spécifiques de Madagascar et sont fréquemment capturés et illégalement commercialisés, souvent pour le marché international. La législation thaïlandaise sur la faune sauvage souffre de lacunes qui l'empêchent de protéger d'une manière adéquate les espèces non-natives listées dans la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), perpétuant ainsi leur commerce.

Au cours des années 2004 et 2005, les provenances des caméléons malgaches ont été intentionnellement faussement déclarées par des commerçants thaïs pour obtenir des permis d'importation CITES « légaux » en surnombre, couvrant un maximum de 3738 individus. C'est vraisemblablement la base administrative du blanchiment des animaux illégalement commercialisés ces dernières années. La possession de ces permis permet l'établissement de permis de réexportation et rend « légaux » les spécimens circulant dans le commerce national. Le secteur des reptiles en Thaïlande fournit directement des espèces illégales pour le commerce domestique et pourrait être une source importante de reptiles malgaches blanchis dans le commerce international. L'usage de cet itinéraire commercial (avec la Thaïlande comme nœud principal) pour des espèces capturées dans la nature a également été mis en évidence dans le cadre du blanchiment des *Dendrobates* sud-américaines par Nijman et Shepherd (2010).

Au total, 591 spécimens représentant 24 espèces de reptiles et sept espèces d'amphibiens originaires de Madagascar ont été observés au cours d'enquêtes cachées conduites en janvier 2010 pendant 15 jours chez 32 fournisseurs à Bangkok et huit fournisseurs dans les provinces.

Parmi les reptiles globalement menacés capturés dans la nature et commercialisés en Thaïlande, les caméléons et les tortues malgaches ont été les espèces les plus fréquemment rencontrées au cours de l'enquête. Le commerce à grande échelle de caméléons endémiques à Madagascar est un fait particulièrement notable. Ces spécimens comprenaient les genres *Calumma* et *Furcifer*, dont toutes les espèces sont listées dans l'annexe II de CITES ainsi que le caméléon nain (brookésie d'Antsingy) *Brookesia perarmata*, listé dans l'annexe I de CITES. Dans la famille des Testudinidae, le commerce à grande échelle concernait trois espèces endémiques et En Danger Critique d'Extinction, toutes listées dans l'annexe I de la CITES; la tortue radiée *Astrochelys radiata*, la tortue à soc *A. yniphora* et la tortue araignée *Pyxis arachnoides*. Au total, parmi toutes les espèces malgaches recensées, les plus commercialisées étaient la tortue radiée (106 individus), la grenouille à cornes de Madagascar *Scaphiophryne madagascariensis* (67 individus), le caméléon panthère *Furcifer pardalis* (60 individus) et le Mantella marron *Mantella betsileo* (50 individus).

Le marché de Chatuchak (ou « marché du week-end ») à Bangkok est traditionnellement l'endroit principal où a lieu le commerce des espèces de reptiles menacées en Thaïlande (Shepherd et Nijman, 2008). Cependant, au cours de cette enquête, il est apparu qu'une décentralisation du commerce s'opérait, avec une proportion significative du commerce s'effectuant par Internet et à partir d'adresses résidentielles. Le commerce électronique a été identifié dans les travaux de la 15ème Conférence des Parties de la CITES (CoP 15) comme

l'une des menaces globales les plus rapidement en expansion pour les espèces menacées d'extinction (CITES, 2010c). Il est également apparu que le commerce se développait dans les villes de province et dans d'autres marchés de la région de Bangkok.

Les résultats de cette enquête montrent que le commerce des reptiles en Thaïlande augmente rapidement à la fois en termes de volume et dans la variété des espèces concernées, et ce malgré une disponibilité stable ou décroissante au marché de Chatuchak. En termes d'emplacement physique, on peut donc considérer que le commerce des espèces illégales et à haute valeur est "mobile" et qu'il s'effectue "dans l'ombre". Il existe désormais un réseau mature et efficace de revendeurs aussi bien qu'une clientèle nationale et internationale (TRAFFIC, 2008). En réponse à une détection et à une surveillance accrues, ce réseau peut fonctionner via Internet et à partir d'adresses résidentielles, sans employer les lieux publics comme les marchés et les magasins. Ceci a des implications importantes pour la façon dont le travail de suivi, de surveillance, et de lutte contre la fraude mené par les autorités, les fonctionnaires concernés et les ONG se déroulera dans le futur.

Sur la base des résultats de cette enquête et d'une analyse des bases de données de l'UNEP-WCMC, TRAFFIC émet les recommandations suivantes :

1. Modifier le *Wild Animal Reservation and Protection Act* (WARPA) de 1992 pour exiger que la charge de la preuve de l'acquisition légale soit supportée par le propriétaire, comme le recommandent Shepherd et Nijman (2008). Actuellement, l'article 23 du WARPA de 1992 exige que ce soient les organes de lutte contre la fraude qui apportent la preuve que des espèces non- natives listées dans CITES ont été acquises illégalement par le propriétaire.
2. Mener des actions rigoureuses de lutte contre la fraude sur les marchés et conduire des enquêtes dans les cas où il est prouvé que les revendeurs ont utilisé frauduleusement le système légal de la CITES et que des espèces malgaches d'origine illégale sont commercialisés ou détenues dans des locaux commerciaux, des adresses résidentielles ou en transit. Les sanctions prises contre ceux qui enfreignent la loi devraient être suffisamment lourdes pour avoir un véritable effet dissuasif.
3. Augmenter le nombre de programmes de formation et de renforcement des capacités pour les personnels travaillant dans tous les organismes concernés au-delà du Parc National, du Wildlife and plant Conservation Department (NWPCD) – en particulier la police, l'immigration, les douanes et d'autres organismes. La formation devrait porter sur la législation relative à la CITES et à sa mise en application pour faciliter la détection efficace des expéditions illégales de faune sauvage et les confiscations ainsi que les poursuites ultérieures. Les programmes de formation devraient également porter sur l'utilisation des bases de données sur le commerce de l'UNEP-WCMC par les agents de contrôle chargé de surveiller et d'enquêter sur les cas possibles de commerce illégal.
4. Mettre en place des programmes de formation pour l'identification des espèces dans les principaux organismes de lutte contre la fraude. Ceci est d'autant plus important qu'il y a eu une augmentation du

commerce des reptiles malgaches, et que plusieurs de ces espèces ont souvent une apparence très semblable. Les agents de lutte contre la fraude devraient être pourvus de capacités et d'outils d'identification des espèces afin que l'application effective de la loi soit garantie.

5. Mettre en place au sein des agences de lutte contre la fraude des unités spécialisées afin de s'occuper spécifiquement du problème du commerce illégal de faune sauvage sur Internet et d'étudier les revendeurs concernés. Les lieux de commerce traditionnels comme le marché de Chatuchak ne sont pas les seuls postes d'observation fiables pour étudier le commerce de faune sauvage en Thaïlande. L'infiltration du réseau commercial par le moyen d'enquêtes cachées rigoureuses, associée à la surveillance régulière du commerce et au profilage des revendeurs, est cruciale pour que les autorités puissent effectuer les saisies et les poursuites avec succès et veiller efficacement à l'application des lois sur la faune sauvage.
6. Mettre en place des points de contrôle en nombre accru aux "hotspots" connus. Des contrôles routiers le long des Autoroutes 4 et 41 doivent être menés pour la détection des expéditions illégales de faune sauvage dans les provinces au sud de la Thaïlande où les passages frontaliers vers la Malaisie sont utilisés par des agents au service des marchands de faune sauvage pour introduire clandestinement les animaux. Ceci aidera à contrôler l'afflux de spécimens illégalement acquis dans le commerce international des animaux de compagnie. De plus, des contrôles accrus doivent être effectués dans les villes frontalières de Sadao et de Betong, qui ont été identifiées comme les deux principaux points de passage employés dans les trafics de faune sauvage.
7. Encourager la justice à augmenter la sévérité des peines infligées pour les crimes concernant la faune sauvage, afin qu'elles aient un véritable effet dissuasif.
8. Les autorités et les ONG devraient mettre en œuvre des programmes de sensibilisation du public mettant en lumière les conséquences du commerce illégal des reptiles et des amphibiens menacés.
9. Établir et mettre en œuvre un système de partage d'informations entre le NWPCD (Thaïlande), la Direction Générale des Forêts (l'Organe de gestion CITES de Madagascar) et les organes de lutte contre la fraude des deux pays pour lutter contre l'exportation et l'importation illégales des espèces malgaches à partir de l'Etat de l'aire de répartition vers le marché thaï des animaux de compagnie.
10. Augmenter le partage d'informations entre NWPCD (Thaïlande), le département de la faune et des parcs nationaux (l'Organe de gestion CITES de la Malaisie péninsulaire) et les organes de lutte contre la fraude pour lutter contre l'approvisionnement continu du marché malais des animaux de compagnie en reptiles malgaches en provenance de Thaïlande.